

CSM PUTEAUX TENNIS DE TABLE

DOSSIER INSCRIPTION - SAISON 2016 / 2017

Nom :	Prénom :
Licence (à remplir par le club) <input type="checkbox"/> PROMO <input type="checkbox"/> TRADI	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance :	Nationalité :
Certificat médical avec la mention « Tennis de Table en compétition » pour les compétiteurs: <input type="checkbox"/>	
Adresse	
Tel Fixe :	Email (obligatoire) :
Tel Mobile :	
Je désire une attestation du règlement de ma cotisation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
J'autorise le CSMP Tennis de Table à publier des photos ou vidéos me représentant sur son site internet : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (www.puteauxtennisdetable.com)	
Je dispose d'une voiture : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (et suis prêt à emmener des joueurs de mon équipe sur les lieux de la compétition)	

Pièces à fournir pour compléter l'inscription :

- Un chèque du montant de la cotisation.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table de moins de 3 mois.
- Une photocopie du justificatif de domicile.
- Pour les mineurs le règlement intérieur signé par les parents.

ATTENTION

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront acceptés par le club et permettront d'avoir une licence.

COTISATION ANNUELLE

	Jeunes	Adultes	Montant
Loisirs avec entraînements dirigés (incluant la licence promotionnelle FFTT)	145 €	145 €	
Compétitions par équipes (incluant la licence traditionnelle FFTT, les championnats de France, de Paris, des Jeunes)	185 €	185 €	
Compétitions par équipes & individuelles (incluant la licence traditionnelle FFTT, l'inscription au Critérium Fédéral et aux championnats de France, de Paris, des Jeunes)	195 €	220 €	
Réduction Famille (à partir de la 2 ^{ème} personne)	-20 €	-20 €	
Réduction 1^{ère} année (uniquement pour les jeunes Loisirs)	-15 €		
Réduction Féminines	-15 €	-15 €	
Majoration pour les non putéoliens	30 €	30 €	
Maillot du club (Obligatoire pour les compétitions par équipes)	15 €	15 €	
		Total	
Le club accepte le PASS92 (fournir le code avec le dossier).			

Chèques à l'ordre du C.S.M.P. TENNIS DE TABLE

Pour tout règlement par chèque et afin d'éviter une erreur d'imputation, merci d'indiquer le nom du joueur au dos du chèque.

Les inscriptions à compter du 1^{er} Janvier bénéficie d'une réduction de 30% sur la cotisation et de 50% à partir du 1^{er} Mars.

Les compétitions par équipes auxquelles je m'inscris :

Championnat de France	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Championnat de Paris *	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Championnat des Jeunes	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

(dimanche matin)

*Je m'engage à être présent au moins 5 journées sur les 7.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE I : Les inscriptions s'effectueront durant tout le mois de septembre, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE II : Le droit d'accès à la salle de tennis de table est matérialisé par une carte d'adhérent (licence) et une carte omnisports délivrée par le service des sports.

ARTICLE III : L'ouverture de la salle ne peut se faire qu'en présence d'une personne habilitée à le faire (membre du bureau ou figurant sur la liste annexe, déposée chez la gardienne).

ARTICLE IV : La présence de mineur à la salle ne peut se faire que s'il y a au moins un adulte responsable sur place.

ARTICLE V : Les vestiaires sont à la disposition des joueurs. Après leur usage, ils doivent être laissés dans un parfait état de propreté. Ils peuvent être momentanément fermés pour des raisons d'entretien et d'installations. Les papiers et détritrus doivent être exclusivement jetés dans les poubelles et containers prévus à cet effet.

ARTICLE VI : L'utilisation de la salle et de ses équipements est interdite à toute personne non adhérente à la section tennis de table du C.S.M.P.

Chaque joueur est responsable du comportement et de la bonne tenue des personnes qu'il invite à la salle lors des manifestations sportives, tournois et autres occasions. La salle doit être impérativement évacuée à 22 heures en semaine et 17 h 30 le samedi sauf les jours de championnats.

ARTICLE VII : Les adhérents doivent respecter la salle (murs, mobilier, vestiaires, toilettes ...)

Après chaque utilisation les tables et les séparations doivent être rangées derrière les tribunes (c'est l'affaire de tous)

ARTICLE VIII : La section tennis de table du CSMP dégage toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte du club.

ARTICLE IX : Une tenue décente est de rigueur. La courtoisie est la base des relations entre adhérents(es).

ARTICLE X : Tout manquement au présent règlement, aux bonnes mœurs et à l'ordre public exposera le, ou les, contrevenants à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Date et signature (des parents si mineur) :

CRENEAUX HORAIRES

30, rue des Bas Roger
92800 PUTEAUX

JOURS	HORAIRE	CATEGORIE
Lundi	18h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs
	20h00 – 22h	Adultes & Jeunes Compétiteurs
Mardi	18h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs
	20h00 – 22h	Adultes Loisirs & Compétitrices
Mercredi	17h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs
	18h00 - 20h00	Jeunes Débutants & Loisirs
	20h00 - 22h00	Adultes & Jeunes Compétiteurs Loisirs en libre
Vendredi	18h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs, Débutants & Loisirs
	9h30 – 11h30	Jeunes Débutants & Loisirs
Samedi	14h30 - 17h30	Libre

La salle est accessible à tous les adhérents lors des créneaux d'ouverture en fonction des tables disponibles.

Les cours sont donnés par des entraîneurs diplômés.

Pour plus d'informations, nous sommes à disposition sur place lors de l'ouverture de la salle, ou alors :

- Internet : <http://www.puteauxtennisdetable.com/>
- Email : contact@puteauxtennisdetable.com
- Tél Président: 06 31 34 13 28